

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 9.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· **Nom du produit : MULTI EPM 2**

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

· **Nom du produit: MULTI EPM 2**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Graisse lubrifiante.

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité ·

Producteur/fournisseur:

Oryx Energies
12 rue Michel Servet
CH-1211 GENÈVE 12
SUISSE

Email: lubes@oryxenergies.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France (INRS 24h/24) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59

Irlande - Tél : 00 353 1 8092568 - 00 353 1 8379964 (24h/24) UE Tél. : 112

Belgique - Bruxelles : +32 070/245 245

Royaume-Uni : Appelez le NHS 999 en cas d'urgence médicale. Si vous avez besoin d'une aide ou de conseils médicaux urgents mais que votre vie n'est pas en danger, appelez le 111 (24h/24 et 7j/7). Le numéro NHS 111 n'est actuellement disponible que dans certaines régions. Si vous êtes en dehors de ces zones, vous devez appeler NHS Direct au 0845 4647

Centre d'information toxicologique suisse (Zürich) : +41 44 251 51 51 / www.toxi.ch.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

La substance n'est pas classifiée selon le règlement N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] ·

Indications complémentaires:

Contient Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxylated, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl. Peut produire une réaction allergique. Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances Sans objet.

3.2 Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Chemical name Phosphorodithioc acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-butyl and iso-propyl) esters, zinc salts

Weight-% <2.5

REACH registration number 01-21195212 01-61

CAS No 85940-28-9

EC No (EU Index No) 288-917-4

Classification according to Regulation (EC) No. 1272/2008 [CLP] Skin Irrit. 2 (H315), Eye Irrit. 2 (H319), Aquatic Chronic 2 (H411).

Specific concentration limit (SCL) -

M-Factor -

M-Factor (long-term) -

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 9.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· **Nom du produit : MULTI EPM 2**

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : **Note au médecin** Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. CO₂, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la RUBRIQUE 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la RUBRIQUE 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la RUBRIQUE 7 pour plus d'informations. Voir la RUBRIQUE 8 pour plus d'informations. Voir la RUBRIQUE 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 9.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· **Nom du produit : MULTI EPM 2**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Stocker à une température ne dépassant pas 45 °C/ 113 °F.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Rince-oeils. Systèmes de ventilation

Équipement de protection individuelle



Protection des mains Porter des gants adaptés homologués EN 374. Caoutchouc nitrile. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.



Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

· Informations générales

· **État physique**

Liquide

· **Forme:**

Pâte/Gel

· **Couleur:**

Ambre

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil d'odeur :**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation :**

-20°C

· **Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et ébullition**

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 9.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· **Nom du produit : MULTI EPM 2**

gamme	130°C
· Inflammabilité	Sans objet.
· Limite inférieure et supérieure d'explosion	
· Baisser:	Non déterminé.
· Supérieur:	Non déterminé.
· Point d'éclair :	>190 °C
· Température d'auto-inflammation :	Sans objet.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Le mélange est non polaire/aprotique.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 40 °C	200 cSt
· Dynamique à -20 °C :	Non déterminé.
Solubilité	
· Eau:	Non miscible.
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Tension de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 15 °C :	0,880 m/cm ³
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur :	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations :	
· Informations importantes sur la protection de la santé et de l'environnement, ainsi que sur la sécurité.	
· Température d'allumage :	Le produit n'est pas auto-inflammable.
· Propriétés explosives :	Le produit ne présente pas de risque d'explosion.
· Teneur en solvant :	
· COV (CH) :	0.00 %
· Changement de condition	
· Taux d'évaporation :	Non déterminé.
· Informations relatives aux classes de danger physique	
· Explosifs	Néant
· Gaz inflammables	Néant
· Aérosols	Néant
· Gaz comburants	Néant
· Gaz sous pression	Néant
· Liquides inflammables	Néant
· Solides inflammables	Néant
· Substances et mélanges autoréactifs	Néant
· Liquides pyrophoriques	Néant
· Solides pyrophoriques	Néant
· Substances et mélanges auto-chauffants	Néant
· Substances et mélanges qui dégagent des substances inflammables	
gaz en contact avec l'eau	Néant
· Liquides oxydants	Néant
· Solides comburants	Néant
· Peroxydes organiques	Néant
· Corrosif pour les métaux	Néant
· Explosifs désensibilisés	Néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 9.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· **Nom du produit : MULTI EPM 2**

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le produit ne présente pas de risque de toxicité aiguë sur la base des informations connues ou fournies.

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation : Ce n'est pas une voie d'exposition prévue. On ne dispose pas de données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange. **Contact avec les yeux** Ne devrait pas causer d'irritation oculaire.**Contact avec la peau** Provoque une légère irritation de la peau.**L'ingestion** peut causer des troubles gastro-intestinaux si elle est consommée en grande quantité. Aucun danger connu en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Symptômes

Aucune information disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH

ATEmix (oral) 9.387,90 mg/kg

ATEmix (voie cutanée) 2.494,80 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué d'un ou plusieurs ingrédients de toxicité inconnue

Informations sur les composants

Nom chimique Acide phosphorodithioc, esters mixtes de O, O-bis(2-éthylhexyle et iso-butyle et iso-propyle), sels de zinc**DL50 par voie orale** = 3000 mg/kg (Rat)**DL50 par voie cutanée** > - **CL50 par inhalation** -**Effets retardés et immédiats ainsi que effets chroniques dus à une exposition à court et à long terme** **Corrosion /irritation cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 9.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· **Nom du produit : MULTI EPM 2**

STOT - exposition unique Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté.

11.2.2. Autres informations

Autres effets indésirables Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Peut s'accumuler dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Après pénétration, sera absorbé par les particules du sol et ne sera pas mobile.

Mobilité Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB La substance n'est pas PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'incinération industrielle. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV 13 08 99*.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· DOT, ADR, IMDG, IATA

· 14.2 Désignation officielle de transport ONU

aucun

· ADR, IMDG, IATA

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

aucun

· Classe

· 14.4 Groupe d'emballage

aucun

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 9.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· **Nom du produit : MULTI EPM 2**

· **ADR, IMDG, IATA**

aucun

· **14.5 Dangers environnementaux :**

Sans objet.

· **14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur**

Sans objet.

· **14.7 Transport maritime en vrac selon l'OMI**

Instruments Sans objet.

· « **Règlement type** » de l'ONU : aucun

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)).

Polluants organiques persistants

Non applicable

Exigences de notification pour l'exportation

Non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE) Non contrôlé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme

REACH	Est conforme
ENCS	Est conforme

IECSC	-
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AIIC	Est conforme
NZIoC	Est conforme
TSCI	-

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

REACH - Registration, Evaluation, Authorization, and Restriction of Chemicals Regulation (EC 1907/2006)

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 9.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· **Nom du produit : MULTI EPM 2**

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

TSCI - Taiwan Chemical Substance Inventory

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

ATE - Acute Toxicity Estimate

CAS - Chemical Abstracts Service

CLP - EU Regulation on the Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixture EC - European Commission

EUH - European Hazard statement

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling

IATA - International Air Transport Association

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

PBT - Persistent, Bio-accumulative and Toxic

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID - European Agreements Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

STOT - Specific Target Organ Toxicity VOC - Volatile Organic Compounds

vPvB - Very Persistent, Very Bio-accumulative

· Phrases importantes

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)	Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
-----	---------------------------------	------	--	---------	------------------------	-----	----------------------

Méthode de classification

Méthode de calcul

Principe d'extrapolation « Mélanges substantiellement similaires »

Jugement expert et détermination de la force probante des données

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Agence européenne des produits chimiques

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 9.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· **Nom du produit : MULTI EPM 2**

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV Organisation mondiale de la santé

Date de révision 01-avr.-2025

Conseil en matière de formation Aucun(e) en particulier. Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.
